

N° 175688-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 6 septembre 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté.

Réf. : - délibération n° 4-2022/APS du 17 février 2022 instituant un plan « collège nouvelle génération » (art. 8) ;
- arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

- **Comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération » (art. 18-3 – TITRE VI – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT)** :

Par mail en date du 30 août 2023, la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud (DERES) propose de renouveler les personnes qualifiées au **comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération »**. Le comité de sélection des appels à projets 2023 doit se réunir deux fois, les 13 et 20 septembre prochains, et la DERES a proposé deux personnes qualifiées pour chaque réunion.

Il est donc proposé d'apporter les modifications à l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, en suivant les propositions de la DERES.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.